



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Application des conditions générales de vente – Opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont applicables à toute vente de produits distribués par la société CLI (ci-après le « vendeur »), en particulier des connecteurs, d'accessoires de câblage, de solutions CEM et thermique à usage industriel à tout acheteur professionnel (ci-après le « Client »).

Toute commande du Client implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Aucune condition contraire aux présentes CGV et en particulier aucune clause des conditions générales d'achat du Client ne sera opposable au vendeur à défaut d'acceptation expresse et préalable du vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. Sélection des produits

Les produits disponibles à la vente sont détaillés sur les catalogues, prospectus et site internet du vendeur, contenant notamment les spécifications et les fiches techniques communiquées par les fabricants.

La liste de ces produits est susceptible d'évoluer à tout moment.

Les renseignements portés sur les catalogues, notices, barèmes, tarifs, y compris sur le site internet du vendeur, ne sont donnés qu'à titre indicatif, le vendeur pouvant être amené à les modifier à tout moment et sans préavis.

Pour les produits qu'il distribue, la responsabilité de CLI se limite exclusivement aux conseils sur les caractéristiques techniques des produits. Le Client, en tant que professionnel averti, est responsable du choix du produit selon l'usage projeté par lui et selon ses besoins techniques, et s'est assuré avant la commande que les produits commandés sont conformes à ses besoins et demeure responsable du choix des produits et de leur utilisation. CLI ne saurait être tenu pour responsable des erreurs pouvant provenir d'informations inexactes, imprécises, incomplètes ou non conformes aux règles de l'art fournies par le Client.

3. Commandes

3.1 Formalisation de la commande

La commande est matérialisée sur des bons de commande remis par des représentants ou employés vendeurs. Elle peut être faite également sur support libre. Pour être valable, la commande doit préciser outre les coordonnées complètes du Client, la quantité, la marque, le type, les références des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement souhaités. Aucune addition de condition particulière d'achat, omission ou modification à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions de vente ne liera le vendeur, sauf acceptation préalable et écrite de sa part. Toute exigence spécifique devra être précisée sur chaque commande et fera l'objet d'une acceptation préalable du vendeur, ce dernier se réservant le droit d'appliquer des frais de traitement spécifiques.

3.2 Acceptation de la commande

Les commandes ne sont définitives et les ventes conclues, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés vendeurs, que lorsqu'elles ont été confirmées par le vendeur par courrier électronique qui précise les conditions d'acceptation de la commande et les délais de livraison et, le cas échéant, qu'après versement de l'acompte demandé.

La validation de la commande est subordonnée à la disponibilité des produits. Toute indisponibilité provisoire ou définitive de produits commandés sera notifiée par le vendeur au Client, qui pourra confirmer la commande pour les produits non

concernés par l'indisponibilité. Le vendeur se réserve le droit de solliciter des garanties ou des modalités de règlement intégral et comptant à la commande pour accepter toute commande, notamment pour toute première commande ou en cas de détérioration du crédit du Client conformément à l'article 8.4.

L'acceptation de la commande par le vendeur rend la vente parfaite. Elle ne peut, dès lors, plus être annulée, sauf accord exprès du vendeur et à condition de l'indemniser de tous frais engagés. Aucune annulation de commande ne sera acceptée en cas de produits réalisés sur mesure à la demande du Client et/ou lorsque la demande d'annulation est reçue par le vendeur moins de 48 heures avant l'expédition des produits.

Dans le cas où un Client passe une commande sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le vendeur pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

3.3 Modification de la commande

Toute demande de modification (désignation, quantité, ...) de commande déjà validée par le vendeur ne peut être prise en considération par le vendeur que si elle est parvenue par écrit au plus tard 48 heures avant l'expédition des produits. Les conditions antérieurement accordées ne seront reconduites qu'avec l'accord préalable et écrit du vendeur. Si le vendeur n'accepte pas la modification demandée, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur-marchandises.

4. Droit de rétractation – professionnel ayant moins de 5 salariés

Conformément aux dispositions de l'article L221-3 du Code de la consommation, lorsque le Client est un professionnel qui emploie au maximum cinq salariés, que le contrat est conclu hors établissement et que l'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'application de l'activité principale du professionnel, ce dernier dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, à compter de la réception des produits. Pour que sa demande de remboursement soit recevable, le Client doit impérativement dans le délai précité (i) notifier au vendeur par courrier recommandé avec avis de réception ou par email sa volonté de se rétracter dénuée d'ambiguïté et (ii) lui renvoyer à ses frais les produits commandés dans leur emballage d'origine dans un délai de 14 jours maximum suivant la communication de sa décision de se rétracter.

La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le Client. La responsabilité du Client pourra engagée en cas de dépréciation des produits résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces produits.

Le droit de rétractation est exclu pour toute commande portant sur des produits confectionnés sur demande ou personnalisés à la demande du Client.

5. Prix

Les offres de prix sont valables dans la limite des délais d'option qui, sauf stipulation contraire, sont d'un mois à compter de la remise de l'offre au Client par le représentant du vendeur.

Les prix des produits sont ceux en vigueur au jour de la passation de la commande. Sauf convention particulière, ils sont libellés en euros et s'entendent hors taxes, frais de préparation, d'emballage et de transport en sus. Les frais d'emballage et de port sont facturés forfaitairement jusqu'à 15 Kg sauf dans le cas où le poids volumétrique est supérieur au poids réel.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

Pour toute commande de produits à livraison échelonnée, les prix des produits pourront varier en cas de modification des tarifs des fabricants ; le Client supportera ou profitera d'une modification proportionnelle en hausse ou en baisse sans pouvoir résilier le contrat ou formuler aucune réclamation. Si, la variation de prix est supérieure à 10 %, le vendeur devra informer par écrit le Client du montant de l'augmentation. Lorsque la vente porte sur un matériel standard, le Client aura alors la faculté de résilier la vente en manifestant son choix par écrit dans les 8 jours à compter de la réception de l'information écrite de la variation de prix.

Toute commande dont le montant est inférieur à 30 euros donne lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 30 euros destinée à couvrir les frais de préparation de commande.

6. Livraison

6.1 Modalités de livraison

La livraison est réputée faite par la remise directe au Client à son siège social ou sur son site ou qu'il aura désigné ou, à défaut, à la date convenue de mise à disposition dans les entrepôts ou au comptoir du vendeur. Le Client a l'obligation de prendre possession du matériel au jour et au lieu convenus pour la livraison. A défaut, tous les frais et surcoûts générés lui seront facturés.

Le vendeur se réserve la possibilité, sauf avis contraire du Client, d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante. Toute livraison partielle est considérée comme un contrat séparé et le Client ne peut se prévaloir de l'attente du solde de matériel commandé pour différer le paiement correspondant.

Les produits livrés sont conformes à la réglementation technique et aux normes techniques qui s'y appliquent. Les emballages sont conformes à la réglementation de l'environnement applicable suivant la destination des produits.

6.2 Délais de livraison

Le délai de livraison indiqué lors de la confirmation de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Le Client reconnaît son caractère approximatif. Tout retard de livraison ne pourra donner lieu au profit du Client ni à l'allocation de dommages et intérêts, de retenues ou de pénalités de retard, ni à l'annulation de la commande.

6.3 Risques

Les opérations de chargement et de transport sont effectuées aux frais du Client et aux risques de CLI. Toutefois, lorsque la livraison est effectuée par mise à disposition dans les dépôts ou aux comptoirs de CLI, les opérations de chargement et de transport sont effectuées aux risques et périls du Client.

Les opérations de douane, de manutention, de déchargement des produits sont faites aux risques et périls du Client et à ses frais, sauf convention contraire.

En cas de produits manquants ou détériorés lors du transport, le Client devra faire toutes constatations et réserves nécessaires sur le récépissé de transport et confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des produits ; et les notifier à CLI par lettre recommandée avec avis de réception dans le même délai.

En cas d'acceptation sans réserve des produits ou d'absence de notification faite au vendeur, ou encore en cas d'utilisation ultérieure des produits, le Client sera privé de tout recours ultérieur contre le vendeur.

7. Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être notifiées à CLI par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours de l'arrivée des produits.

CLI ne garantit pas les vices et non conformités qui n'auraient pas été notifiés dans les conditions susvisées. Le Client doit fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à CLI toute facilité pour procéder à la

constatation de ces vices et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

La durée de la procédure d'acceptation ou de vérification ne peut avoir pour effet ni d'augmenter la durée, ni de décaler le point de départ du délai maximal de paiement.

8. Facturation - Paiement

8.1 Facturation

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci.

8.2 Paiement - Modalités

Sauf conditions particulières, les paiements sont à 30 jours nets maximum à compter de la date de réception des produits.

Sauf convention contraire, le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire, ou si le Client en fait expressément la demande et après accord exprès de CLI, par crédit documentaire irrévocable.

Constitue un paiement, l'encaissement effectif du prix de vente et, non pas la simple remise d'un titre emportant obligation de payer.

Le Client déclare et garantit que sa situation financière et économique lui permet de s'acquitter des commandes passées auprès de CLI.

CLI n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant à la commande ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

8.3 Paiement – Retard ou défaut de paiement

En cas de retard de paiement, CLI pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Le Client reconnaît et accepte que le non-paiement intégral d'une facture venue à échéance entraîne de plein droit :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le Client, quelles que soient leur mode de paiement ou leur date d'échéance ;
- l'application de pénalités de retard jusqu'au parfait règlement, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire pour déclencher leur exigibilité, calculées sur la base du taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de dix points avec un minimum de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, appliqué à l'intégralité des sommes dues ; ces pénalités prenant effet au lendemain de la date de règlement portée sur ladite facture ;
- une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement, et, dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, CLI aura droit à une indemnité complémentaire sur justification ;
- dans le cas où CLI serait contraint de faire intervenir un conseil juridique pour obtenir le règlement des sommes dues, l'application à titre de clause pénale irréductible et forfaitaire d'une indemnité égale à vingt pour cent (20 %) de la somme impayée.

Ces pénalités et frais seront exigibles sur simple demande de CLI.

Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de CLI.

8.4 Exigence de garanties ou règlement comptant

Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un paiement comptant avant l'exécution des commandes reçues.

Ce sera notamment le cas si une modification, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit du Client.

Les commandes en cours pourront être annulées ou suspendues si ces garanties ne sont pas fournies, paraissent insuffisantes ou en cas de non-paiement à l'échéance, sans qu'aucune pénalité ne puisse être appliquée à CLI.

9. Réserve de propriété

LE TRANSFERT DE PROPRIETE EST CONDITIONNE AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, EN PRINCIPAL ET EN ACCESSOIRES, CLI CONSERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AUDIT PAIEMENT. TOUTEFOIS, LES RISQUES SONT TRANSFERES AU CLIENT A COMPTER DE LA LIVRAISON, QUI EN ASSUME L'ENTIERE RESPONSABILITE EN CAS NOTAMMENT DE PERTE OU DE DETERIORATION DES PRODUITS, OU DES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER.

LE CLIENT NE PEUT REVENDRE LES PRODUITS, LES GREVER D'UNE SURETE OU D'UN PRIVILEGE, LES MODIFIER OU LES INTEGRER AVEC D'AUTRES PRODUITS SAUF AUTORISATION PREALABLE EXPRESSE DU VENDEUR. JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT, LES PRODUITS DEVRONT RESTER INDIVIDUALISEES DANS LES ENTREPOTS OU ATELIERS DU CLIENT, LEQUEL S'ENGAGE A PRENDRE TOUTES LES MESURES DE DEFENSE POUR FAIRE CONNAITRE LE DROIT DE PROPRIETE DE CLI EN CAS DE SAISIE OU DE REVENDICATION PAR UN TIERS.

LE CLIENT DEVRA SOUSCRIRE A SES FRAIS UNE ASSURANCE MULTIRISQUE GARANTISSANT LES RISQUES NES A COMPTER DE LA LIVRAISON DES PRODUITS.

LE DEFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE QUELCONQUE DES ECHEANCES POURRA ENTRAINER LA REVENDICATION DU MATERIEL. CLI POURRA SE PREVALOIR DE LA PRESENTE CLAUSE 8 JOURS APRES L'ENVOI D'UNE MISE EN DEMEURE DE PAYER DEMUREE INFRUCTUEUSE. LES PRODUITS DEVRONT ALORS ETRE IMMEDIATEMENT RENVOYES A CLI PAR LE CLIENT A SES FRAIS ET RISQUES.

SI LE CLIENT FAIT L'OBJET D'UN REDRESSEMENT OU D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE, LA SOCIETE CLI SE RESERVE LE DROIT DE REVENDIQUER, DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE COLLECTIVE, LES MARCHANDISES VENDUES ET RESTEES IMPAYEES.

10. Retours

Aucun produit ne pourra être retourné à CLI sans l'accord préalable et écrit de CLI.

Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à dédommagement.

Toute demande de retour doit faire l'objet d'une demande motivée, précisant le produit concerné et faire référence au bon de commande.

Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours suivant la date de livraison.

Les frais et les risques du retour sont à la charge du Client.

Les produits seront renvoyés dans l'emballage d'origine. Ils doivent être dans l'état où CLI les a livrés. Aucun retour ne sera accepté en cas de modification, altération ou utilisation des produits.

Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera l'établissement d'un avoir au profit du Client, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versés.

11. Garantie

11.1 Etendue

Sauf mention contraire émanant notamment des fabricants des produits, les produits sont garantis pendant une durée de trois mois à compter de la date de livraison, sauf garantie plus longue accordée par le fabricant du produit. Les interventions au titre de la garantie et le remplacement d'une pièce ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis de manière documentée au service après-vente de CLI dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais de port et les risques liés au transport sont à la charge du Client qui ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à CLI sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible

ou disproportionné, à l'exclusion de toute indemnisation ou pénalités. En aucun cas, CLI ne peut être déclaré responsable des conséquences directes ou indirectes tant sur les personnes ou sur les biens, d'une défaillance d'un matériel vendu par lui. Aucune indemnité ne peut-être réclamée de ce fait à quelque titre que ce soit, y compris au titre de la privation de jouissance.

11.2 Exclusion

La garantie est exclue :

- pour les vices apparents ;
- pour les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur, par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur ou le fabricant, par son usage anormal, pour son utilisation dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il est fabriqué, notamment dans des conditions non prescrites par le fabricant ou le vendeur ;
- pour les défauts et détériorations provoqués par une utilisation non conforme aux spécifications du vendeur ou du fabricant notamment par non-respect des notices d'installation, d'utilisation et le cas échéant de maintenance ;
- pour les défauts et détériorations provoqués par des conditions anormales de stockage ou de conservation ;
- pour les défauts et détériorations provoqués par négligence, défaut de surveillance, d'entretien, de manipulation ;
- en cas de réparation préalable ou quelconque intervention d'une personne extérieure au service après-vente du vendeur ;
- en cas de non-paiement, le Client ne pouvant se prévaloir de l'appel en garantie pour suspendre ou différer le paiement ;
- en cas de force majeure.

12. Responsabilité et exclusions

Les produits livrés sont conformes à la réglementation qui s'y applique.

Le Client est responsable de son usage dans les conditions normales prévisibles d'utilisation et conformément aux législations de sécurité (incluant la norme NFC18-510 habilitation aux TRAVAUX ELECTRIQUES) et d'environnement en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession. Le client est tenu de procéder aux essais qui lui paraissent nécessaires pour prendre toute décision concernant l'utilisation du produit ; il doit s'assurer lui-même de la compatibilité du produit avec l'usage qu'il désire en faire.

La responsabilité de CLI est limitée aux dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes imputables à CLI dans l'exécution du contrat. CLI ne saurait être tenu pour responsable des erreurs pouvant provenir d'informations inexactes, imprécises, incomplètes ou non conformes aux règles de l'art fournies par le Client. CLI ne sera pas tenu d'indemniser les dommages immatériels ou indirects (tels que : pertes d'exploitation, de profit, d'une chance, préjudice commercial, manque à gagner) ni les conséquences dommageables des fautes commises par le Client ou des tiers en rapport avec l'exécution du contrat.

La responsabilité de CLI, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée au montant de la commande. Le Client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs ou de tiers en relation contractuelle avec lui, contre CLI ou ses assureurs au-delà des limites et exclusions fixées ci-dessus.

CLI ne peut être tenu pour responsable en cas de non-respect de la législation du pays où les produits sont livrés. Il appartient au Client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits que le Client envisage de commander.

Conformément à la réglementation relative aux équipements électrique et électronique et à l'élimination des déchets issus de ces équipements et sauf dispositions réglementaires contraires, les obligations liées à l'organisation, au financement de l'enlèvement et du traitement de ces déchets, sont transférées au Client. A cet effet, le Client s'assure de la collecte des équipements électriques et électroniques achetés, de leur traitement et de leur valorisation.

Les parties acceptent librement cette clause limitative et exclusive de responsabilité et reconnaissent que celle-ci ne vide nullement de sa substance les obligations réciproques des parties.

13. Force majeure - Imprévision

13.1 CLI ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, et ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française.

Sont notamment considérés de façon expresse comme des cas de force majeure, sans que cette liste ne soit exhaustive, les catastrophes naturelles et inondations, les incendies de tout ou partie des locaux de CLI ou de ses fournisseurs de produits, les épidémies et pandémies, les grèves et autres troubles sociaux du personnel de CLI ou de ses fournisseurs de produits, les guerres et conflits armés, les embargos, les décisions des pouvoirs publics, les restrictions gouvernementales et/ou légales, l'indisponibilité de matières premières ou des produits, et plus généralement toutes perturbations pouvant intervenir dans la chaîne de production.

Dans l'hypothèse où un événement de force majeure et/ou ses conséquences perdurent pendant plus de soixante (60) jours calendaires consécutifs, chaque Partie pourra résilier la vente intervenue par lettre recommandée avec accusé de réception, sans responsabilité de part et d'autre.

13.2 Le Client reconnaît et accepte expressément qu'il ne pourra demander ni à CLI ni judiciairement la renégociation ou la résolution du contrat y compris en cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rendant l'exécution excessivement onéreuse pour le Client. Il renonce expressément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil en pleine connaissance de cause.

14. Clause résolutoire

En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, d'absence de garantie ou de garanties insuffisantes relatives à la détérioration du crédit du client, de non-paiement à l'échéance, les commandes en cours pourront être résolues de plein droit par CLI par lettre recommandée avec avis de réception. La résolution pourra frapper non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

Les produits livrés et non payés devront être restitués sans délai aux frais et risques du Client. Tout acompte versé restera définitivement acquis au vendeur à titre d'indemnité, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

15. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporés dans les documents transmis et les produits livrés demeurent la propriété exclusive de CLI ou des fabricants des produits. Le Client n'acquiert, dans le cadre des ventes conclues en application des présentes CGV, aucun droit de propriété intellectuelle sur les éléments privatifs et distinctifs de CLI, ces droits restant la propriété exclusive de ce dernier.

16. Données personnelles

Le Client est informé que CLI, en tant que Responsable de traitement au sens du Règlement Européen sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), met en œuvre des traitements de données à caractère personnel recueillies auprès du Client. Les données collectées sont les données de facturation : nom, prénom, adresse postale, mail professionnel ou personnel, pays, Coordonnées bancaires. Ces traitements ont pour finalité : la gestion des commandes, la livraison des produits, la gestion de la relation commerciale, le respect d'obligations légales et réglementaires. La base légale est l'exécution du contrat.

En acceptant les présentes CGV, le Client consent expressément au traitement de ses données personnelles pour les finalités décrites ci-dessus.

Les destinataires des données sont les services en charge du traitement, de la livraison de la commande. Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux prestataires et sous-traitants éventuels de CLI. Elles ne sont pas transférées vers des États non-membres de l'Union européenne. Si tel devait être le cas, le Client en serait informé ainsi que des mesures prises pour protéger la sécurité des données.

Elles sont conservées par le CLI le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, les données des vendeurs sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de la durée des garanties, sans préjudice des obligations de conservation (notamment pour la comptabilité) ou des délais de prescription et d'épuisement des voies de recours. Le Responsable de traitement est CLI, qui met en œuvre les mesures de sécurité conformes à l'état de l'art en vue d'assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données du Client.

Le Client dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition, de portabilité, de limitation et d'effacement desdites données. Le vendeur peut exercer ces droits en écrivant à CLI par courriel à l'adresse de comptabilite@clifrance.com ou par courrier au siège de la société (CLI, 19 avenue de Pradie, 31120 PORTET-SUR-GARONNE), en joignant à sa réclamation une copie de sa pièce d'identité en cours de validité. Le Client est informé que l'exercice de certains de ces droits peut avoir pour conséquence d'empêcher le Client d'exécuter sa mission en totalité ou en partie. Le Client est informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

17. Exportations

Le Client s'engage à se conformer aux lois et réglementations relatives au contrôle des exportations applicables en France, dans l'Union Européenne et aux États-Unis (notamment l'« Export Administration Regulations » ("EAR")).

Le Client est seul responsable à ses frais de l'obtention de toute licence d'exportation et du respect des procédures applicables.

Le Client s'engage à ne pas exporter réexporter, vendre ou transférer, directement ou indirectement des produits acquis auprès de CLI à destination de pays faisant l'objet d'un embargo commercial mis en place par les Etats-Unis, l'Union Européenne ou à l'un de ses résidents ou ressortissants, ou d'une personne ou entité répertoriée dans les listes des personnes ou entités prohibées.

Le Client s'engage à relever et garantir CLI contre toute réclamation, dépense, tout dommage-intérêt, coût ou frais imputé à CLI qui résulterait d'un acte ou d'une omission du Client à se conformer avec lesdites lois et réglementations.

18. Nullité – invalidité – Non-renonciation

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGV est déclarée nulle en tout ou partie, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue irrévocable d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes CGV garderont toute leur force et leur portée. Le fait pour CLI de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir.

19. Loi applicable - Langue - Compétence juridictionnelle

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum d'un mois, seul sera compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la commande, le tribunal de commerce de TOULOUSE. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sauf disposition légale impérative contraire.